

LE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES SENIORS

Toutes les références se rapportent aux Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. (RSF - FFTT) en vigueur

Rappel des choix départementaux

Toutes les épreuves se déroulent avec des balles plastiques.

Formule de la compétition D1 D2 D3 D4

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – I.203.3 & 203.3.1

Equipe de quatre joueurs en groupe unique.

Les quatre joueurs d'une équipe sont désignés par A, B, C, D.

Les quatre joueurs de l'équipe adverse sont désignés par W, X, Y, Z.

La rencontre se dispute sur 14 parties et sur deux tables. Toutes les parties sont jouées (pas d'arrêt au score acquis) L'arbitrage est partagé

L'ordre des parties est : AW – BX – CY – DZ – AX – BW – DY – CZ – double 1 – double 2 – AY – CW – DX – BZ

Un joueur ne peut participer qu'à un seul double.

POUR LA D4 VOIR REGLEMENT SPECIFIQUE

Nombre de phases

Le championnat se déroule en 2 phases avec des montées et des descentes à l'issue de chacune de ces phases (voir ci-dessous les § « Répartition », « Accession », « Descentes » et l'Annexe 1 des consignes avant jour J « Tableau des Montées et Descentes »).

Date et nombre de rencontres par semaine

Dans les poules de 8 il n'y a qu'une rencontre par semaine : le **Dimanche à 9h30**. C'est sur la base de la date officielle portée au calendrier et sur l'horaire ci-dessus que seront étudiés tous les litiges éventuels.

Certaines équipes de D3 joueront le Samedi à 17h00. Cet horaire est susceptible d'aménagement en fonction des clubs ayant des équipes évoluant en nationale ou en régionale et ne disposant pas du nombre suffisant de tables.

Dans les 3 divisions départementales il est possible, en utilisant le formulaire simplifié, que 2 équipes s'entendent pour jouer une rencontre avant la date officielle du calendrier. Dans ce cas la rencontre devra obligatoirement se dérouler après la date de la journée précédente et avant la date de la journée concernée.

Il est également possible en utilisant le même formulaire de modifier le lieu de la rencontre

« En D3 deux équipes peuvent s'entendre pour reporter une rencontre. Cette rencontre devra impérativement être disputée après la journée précédente et avant la journée suivante prévue au calendrier.

Si une des 2 équipes ne donne pas son accord la rencontre doit se jouer à la date prévue soit le dimanche ou le samedi. Cela doit également être validé par la commission sportive. Aucun report n'est possible pour la dernière journée de chaque phase »

Nombre d'équipes par poule

Les poules sont normalement composées de 8 équipes. Ce nombre peut être réduit en départementale 3 selon le nombre d'équipes inscrites et pour tenir compte de la notion de District. Dans ce cas le calendrier est établi sur la base d'une poule de 8.

Nombre d'équipes d'une même association par poule

Dans la dernière division possible une ou plusieurs poules peuvent comporter 2 équipes d'une même association placées de telle façon qu'elles se rencontrent dès le premier tour de la phase concernée.

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – Chapitre 6 II.600

Pour les autres divisions départementales la notion de situation géographique par rapport au(x) District(s) peut nécessiter 2 équipes dans la même poule mais cela doit rester une exception.

Lorsqu'une association est représentée par 2 équipes dans une même poule, un(e) joueur(euse) ayant disputé une rencontre avec une des 2 équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les 2 équipes sont dans la même poule

Aucune journée d'attribution des titres n'est organisée au niveau du Comité du Nord, quelle que soit la phase de championnat.

Répartition des équipes

En Départementale 1 192 équipes réparties en 24 poules de 8. Sauf exception due à un trop grand nombre d'équipes issues d'un même District, chaque poule est établie sur la notion de District.

En Départementale 2 184 équipes réparties en 23 poules de 8. En cas d'un nombre d'équipes ne pouvant, sur un District, permettre la composition de poules de 8, celles-ci sont constituées de clubs issus de Districts limitrophes.

En Départementale 3 poules constituées dans la mesure du possible de 8 équipes d'un même District. En cas d'impossibilité, une dérogation à cette règle sera effectuée surtout si la composition possible d'une ou plusieurs poules ne concerne que 5 équipes au maximum.

Accession à la division supérieure (voir « Annexe 1 – Montées et Descentes »)

En Départementale 1 Les équipes classées 1^{ères} à l'issue de la 7^{ème} journée de la phase considérée ont vocation à accéder à la Régionale 4 et sont proposées par la Commission Sportive Nord à la Commission Sportive Régionale. En cas d'impossibilité ou de désistement, la place vacante sera attribuée à l'équipe classée 2^{ème} dans la même poule. En cas de nouvelle impossibilité ou de désistement, la place vacante sera laissée à la disposition de la Commission Sportive Départementale.

En Départementale 2 Les équipes classées 1^{ères} à l'issue de la 7^{ème} journée de la phase considérée ont vocation à accéder à la Départementale 1 selon les règles de départage prévues dans les **Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.115** En cas d'impossibilité ou de désistement d'une ou plusieurs équipes classées :

- premières : place vacante attribuée d'office à l'équipe classée 2^{ème} dans les poules concernées ;

En cas d'impossibilité de montée de l'équipe classée 2^{ème}, la place vacante sera attribuée au maintient de la meilleure des équipes classées 7^{èmes} voire 6^{èmes} le cas échéant et selon le tableau « Annexe 1 - Montées et Descentes » joint aux Consignes avant jour J.

➔➔ ATTENTION Une équipe classée 3^{ème} de poule ne peut accéder à la division supérieure.

En Départementale 3 Les équipes classées 1^{ères} à l'issue de la 7^{ème} journée de la phase considérée ont vocation à accéder à la Départementale 2.

En cas d'impossibilité d'accession ou de désistement d'une équipe classée 1^{ère}, la place laissée vacante ne sera pas attribuée, étant occupée de plein droit par l'équipe classée 2^{ème}.

En cas d'impossibilité d'accession ou de désistement d'une équipe classée 2^{ème}, la place laissée vacante sera attribuée au repêchage d'une équipe descendante de D2

Descentes en division inférieure

En Départementale 1 Les équipes concernées sont celles classées dernières de poule + quelques moins bons 7^{ème}

Ce nombre peut évoluer selon les descentes de Régionale 4. Se référer par conséquent aux consignes avant jour J et au tableau « Annexe 1 - Montées et Descentes ».

En Départementale 2 Le nombre des descentes est fonction des montées et descentes des divisions supérieures (**généralement les 7^{ème} et 8^{ème}**),. Pour le principe, se référer aux consignes avant jour J et au tableau « Annexe 1 – Montées et Descentes ».

II.115 - Montées et descentes

II.115.1 – Principes

Quel que soit le nombre d'équipes dans une poule, l'équipe classée dernière de la poule descend dans la division inférieure. Les descentes sont fonction des descentes de la division supérieure.

Départages des égalités Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T.I.202.2-

9.2 - Cas où toutes les parties sont jouées

Les équipes à égalité sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/points parties perdues (départage général). Chaque fois qu'une ou plusieurs équipes ne peuvent pas être classées, il convient de recommencer la procédure du départage, décrite ci-après de manière chronologique, pour celles restant encore à égalité :

- a) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées en faisant le total de leurs points rencontres sur les rencontres disputées entre elles ;
- b) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des points parties gagnées/ points parties perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- c) en cas d'égalité persistante, les équipes sont départagées suivant le quotient des manches gagnées/manches perdues sur les rencontres disputées entre elles ;
- d) si l'égalité persiste, les équipes sont départagées suivant le quotient des points-manches gagnés / points-manches perdus sur les rencontres disputées entre elles ;
- e) si l'égalité persiste, il sera procédé à un tirage au sort.
- f) une équipe battue par forfait ou pénalité sera considérée comme battue par le total des parties prévues pour la rencontre à 0, chaque partie étant comptée comme perdue trois manches à 0, et 11-0 à chaque manche.

Transmission des résultats Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T.II.108-

Tout cas de force majeure (en dehors des oublis et des impossibilités) sera étudié par la Commission Sportive Nord.

→→ **RAPPEL** Chaque dirigeant de club se doit donc de mettre tout en oeuvre pour que ces délais de transmission (feuille de rencontre, Spid) soient respectés. Aucune dérogation ne sera accordée. La crédibilité du Tennis de Table vis à vis des médias et des Commissions Sportives (régionale et départementale), vis à vis des clubs respectueux des règlements en dépend.

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait marquera 3 points. Pour cela, elle doit impérativement saisir sa composition. Faute de quoi les 3 points ne lui seront pas attribués avec toutes les conséquences qui en découlent pour son classement dans la poule.

Aucun rappel ne sera fait par le secrétariat

Lorsqu'un résultat n'aura pas été enregistré ou que la feuille de rencontre ne sera pas parvenue au secrétariat, à la date prévu, l'équipe recevant sera déclarée perdant par pénalité, 0 point. Si c'est la dernière journée de la phase cela s'appliquera 3 jours après la date officielle au calendrier

Feuille de rencontre

Transmission des feuilles de rencontre du championnat départemental par équipes des divisions D1, D2, D3, Jeunes, Vétérans, Féminin/Mixte

L'envoi des feuilles de rencontre au secrétariat du Comité Départemental du Nord ne concerne plus que les feuilles relatant :

- Une rencontre qui ne va pas à son terme (toutes les parties doivent être jouées)**
- Une rencontre avec des incidents notés par le faisant fonction de juge-arbitre (incident de jeu, mais également blessure d'un joueur, panne d'éclairage, détérioration des conditions de jeu.....)**
- Si une équipe a fait noter une réserve ou réclamation**
- Si lors de la saisie sur SPID une anomalie apparaît**
- En cas d'égalité**

À la demande de la CSN

Dans tous les autres cas, **IL NE FAUT PAS ENVOYER** la feuille de rencontre, ni par voie postale, ni par messagerie électronique.

Cette disposition ne concerne que le championnat départemental du Nord

Cependant il est impératif que les clubs (recevants et visiteurs) gardent, sur demande à disposition de la commission sportive départementale, une copie de la feuille de rencontre (départage ; litige ; etc)

Ffft.com Tous les résultats doivent être transmis par www.fftt.com à la date officielle et par le club recevant prévu au calendrier officiel, pour **19h30 au plus tard, le Dimanche** soir du week-end de championnat concerné.

Engagement des équipes

Première phase

Les associations qualifiées pour un échelon, quel qu'il soit, doivent, aux dates fixées par le Comité Départemental du Nord, confirmer la participation de leurs équipes accompagnée des droits d'engagement et régulariser leur situation financière de la saison précédente (paiement des amendes, inscriptions...).

Seconde phase

Les associations ayant des équipes en position d'accéder à un échelon supérieur, sous réserve de l'entérinement des résultats après la septième journée (soit les trois premières du classement provisoire après la sixième journée), devront signifier leur refus éventuel d'accession au Président de la Commission Sportive Nord par courrier posté, au plus tard, le lendemain de la septième journée. A défaut, l'association sera considérée comme acceptant l'accession.

Equipe(s) supplémentaire(s)

Toute association n'ayant pas eu une équipe déclarée forfait général au cours de la première phase est en droit d'engager une équipe supplémentaire pour la seconde phase (il ne saurait y avoir d'entorse à cette règle). Cette inscription devra être adressée dès la fin de la première phase au Secrétariat Administratif du Comité Départemental Nord de Tennis de Table à l'aide de l'imprimé adéquat accompagné du règlement des droits d'engagement correspondants.

Lieu, date et heure des rencontres

Sauf spécification expresse sur le calendrier propre à une poule, les rencontres se disputent le Dimanche dans la salle de l'équipe recevante à l'adresse figurant dans l'annuaire de la Ligue du Nord/Pas-de-Calais.

En cas de nécessité permanente, les associations doivent signaler l'adresse exacte de la salle pour chaque équipe jouant dans une autre salle au Secrétariat Administratif du Comité Départemental du Nord.

Les rencontres doivent IMPERATIVEMENT commencer à l'heure officielle (9 h 30 le Dimanche).

Toute dérogation devra être motivée, avec les justificatifs éventuels.

Ouverture de la salle

La salle dans laquelle doit se dérouler la compétition doit être ouverte 30 minutes avant l'heure prévue pour le début de la rencontre (9 h 30, sauf modification validée).

Tout retard devra être signalé au dos de la feuille de rencontre (l'équipe visiteuse est censée arriver à 9 h 00 pour disposer des tables dans les délais réglementaires).

Modification de lieu, avancement de date ou d'horaire

Conditions à respecter

Si deux équipes se mettent d'accord pour jouer avant le dimanche de la date officielle mais obligatoirement après la date de la journée précédente, (également en D3 pour un report) elles utilisent l'imprimé simplifié : aucun délai n'est à respecter. Il suffit simplement que chaque club fasse parvenir l'imprimé au secrétariat ou au président de la Commission Sportive Nord. Cette procédure peut également être utilisée pour un changement de salle.

Toute autre demande de dérogation doit :

- être formulée sur l'imprimé de la Ligue Hauts De France (voir annexe),
- être accompagnée des justificatifs éventuels,
- comporter le visa daté de l'association demandeuse,
- comporter l'avis daté et signé de l'autre association (accord ou refus),
- parvenir 15 jours avant la date prévue pour la rencontre (la nouvelle en cas d'avancement) au secrétariat du Comité du Nord.

Pour que les délais soient respectés, il faut donc que la demande parvienne au second club 30 jours avant la date demandée s'il n'y a pas eu de contact préalable. Une demande envoyée dans les délais et non traitée à temps par le second club pourrait être acceptée d'office par le Président de la Commission Sportive Nord.

Il est recommandé à l'association demandeuse d'adresser une copie de la demande au Président de la Commission Sportive Nord pour que celui-ci puisse assurer un suivi des demandes en suspens.

Décision

- La décision du Président de la Commission Sportive Nord sera adressée aux 2 associations par l'intermédiaire du Secrétariat Administratif. La rencontre ne peut se jouer aux conditions demandées que si l'accord a été reçu par au moins l'une des associations.
- En cas de contestation de la décision du Président de la Commission Sportive Nord, chaque Association en cause peut interjeter appel auprès du Président du Comité Départemental du Nord de Tennis de Table par lettre accompagnée d'un droit de 10 Euros et envoyée avant la date prévue. L'appel n'est pas suspensif.

Cas de force majeure

En cas de force majeure, dûment explicitée avec preuves à l'appui, et à la libre appréciation du Président de la Commission Sportive Nord, les délais pourront être raccourcis. Les clubs pourront même recevoir un accord par téléphone ou messagerie. Les cas de force majeure sont, par définition, liés à des événements imprévisibles.

Sanction

Toute rencontre dont l'horaire, la date ou le lieu, aurait été modifié sans l'accord du Président de la Commission Sportive Nord (demande non envoyée ou accord non reçu) entraînera la perte de la rencontre par pénalité pour les 2 associations.

Juge-arbitrage des rencontres Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. - II.113

A défaut de cadre désigné ou d'une personne ne jouant dans aucune rencontre disputée dans la salle, le Juge-Arbitre est, de fait et à défaut, le capitaine de l'équipe visiteuse, joueur ou non-joueur.

Seul le Juge-Arbitre est autorisé à écrire sur la feuille de rencontre. Toutefois, chaque capitaine reste responsable du contrôle des éléments soumis à amende (numéro de club, numéro d'équipe, numéro de licence de chaque joueur, etc...). La signature du capitaine en fin de rencontre atteste que la feuille est correctement remplie.

Arbitrage des parties Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.114

L'arbitrage est partagé

Retard d'une équipe

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.117

Les deux équipes doivent être à même de commencer la partie à l'heure prévue (**9h30**, sauf dérogation accordée par la Commission Sportive Nord).

Pour cela, il faut :

- que la composition des deux équipes soit inscrite définitivement sur la feuille de rencontre (se reporter au paragraphe composition des équipes ci-dessous),
- que les deux premières parties, dans l'ordre de la feuille de rencontre puissent être lancées, les quatre joueurs devant être présents aux tables.

L'équipe recevante doit être à même de remplir cette obligation dès l'heure prévue (aucun retard).

L'équipe visiteuse bénéficie d'un délai de 30 minutes. Celui-ci peut être porté à 1 heure si l'équipe a prévenu de son retard.

Ce délai n'est qu'une tolérance destinée à pallier aux aléas d'un déplacement (trafic automobile, conditions climatiques, ...). Il n'est pas un droit. Toute équipe qui se déplace doit s'assurer de pouvoir respecter le délai normal.

Tout retard devra être signalé au dos de la feuille de rencontre et faire l'objet d'un courrier d'explications.

Absence d'une équipe

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.118

Constatation de l'absence

Une équipe est considérée absente quand elle ne peut remplir ses obligations au niveau de la rédaction de la feuille de rencontre.

L'absence effective de l'équipe recevante est constatée, définitivement, à l'heure prévue pour le début de la rencontre (9 h 30) ou, au plus tard, lors de l'arrivée de l'équipe visiteuse.

L'absence de l'équipe visiteuse doit être signalée dès l'heure officielle de début de la rencontre. Elle devra être confirmée à l'issue du délai de retard accordé (se reporter ci-dessus). L'équipe recevante est alors en droit de demander à bénéficier du forfait (au dos de la feuille de rencontre).

Décision

La Commission Sportive Nord statuera sur la suite à donner à une absence. Elle pourra décider de faire rejouer la rencontre, de donner match perdu par pénalité ou de déclarer le forfait. Toutes les explications devront être fournies par l'association de l'équipe absente.

Forfait en dernière journée

Le forfait d'une équipe lors de la dernière journée de la saison entraînera sa rétrogradation de deux divisions.

Forfait général

Une équipe est déclarée forfait général à la suite de deux forfaits ordinaires dans la même phase ou à la demande de l'association.

Le forfait général d'une équipe entraîne son exclusion du championnat pour la saison en cours. L'équipe ne pourra reprendre la compétition la saison suivante que DEUX divisions en dessous.

Le forfait général d'une équipe entraîne la mise hors compétition des équipes de l'association ayant un numéro supérieur, quelle que soit la division où celles-ci évoluent (*exemple* : le forfait général, en seconde phase, de l'équipe 5 évoluant en Départementale 2 entraînera la mise hors compétition des équipes 6 et suivantes même si l'une d'entre elles évolue en Départementale 1 ou en Championnat Régional).

Composition des équipes

Inscription sur la feuille de rencontre

La composition des équipes doit être inscrite sur la feuille de rencontre avant le début de celle-ci. Tous les joueurs prévus pour disputer la rencontre doivent être inscrits. Les joueurs ne sont pas obligés d'être présents au moment de la rédaction de la feuille.

ATTENTION : Après inscription sur la feuille de rencontre, aucune modification n'est autorisée.
La responsabilité d'une mauvaise composition d'équipe incombe seule au capitaine de l'équipe concernée.

Conditions de validation

Pour participer valablement au championnat par équipes de D1, D2 & D3 une équipe doit comporter un minimum de 3 joueurs.

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.117

Un joueur absent à l'appel de son nom perd la partie.

Un joueur absent à l'appel de son nom pour une partie, et présent à l'appel de son nom pour une partie suivante, doit être autorisé à disputer sa partie et le résultat de cette partie compte dans le résultat de la rencontre.

Un joueur présent qui abandonne, quel que soit le motif ou qui refuse de disputer une partie, ne peut en aucun cas participer aux éventuelles parties restantes.

Si l'équipe est composée complète au départ et qu'un des joueurs se trouve en litige (mauvais placement, pas de licence, pas de certificat médical etc) celui-ci est retiré de l'équipe et si la composition reste conforme le résultat est enregistré en enlevant les parties du joueur concerné et en appliquant la pénalité financière.

Si la composition de l'équipe n'est plus conforme l'équipe perd par pénalité 14/00 et 3/0.

Dans le cas de 3 mutés l'équipe perd par pénalité

Toutefois, une équipe se retrouvant à moins de 3 joueurs est autorisée à jouer pour que chacun ne se soit pas déplacé pour rien. La victoire étant acquise d'office par pénalité (3/0) à l'équipe adverse, qui ne peut en aucun cas refuser de jouer.

Participation des féminines

Dans les trois divisions, les féminines peuvent participer au championnat par équipes, avec un maximum de 4 (4 en D1, 4 en D2, 4 en D3).

Joueurs mutés

Dans le cadre d'un championnat par équipes en deux phases, une équipe de quatre joueurs peut comporter deux joueurs mutés en première phase comme en deuxième phase.

Joueurs étrangers

Chaque équipe ne peut comporter qu'un seul joueur étranger. Par joueur étranger, il faut comprendre ressortissant d'un pays n'appartenant pas à la Communauté Economique Européenne ou assimilé

Non-présentation de licence ou de certificat médical

Les joueurs participant à une rencontre doivent présenter leur licence avec la mention certificat médical présenté ou à défaut un certificat médical de moins d'un an.

Conséquences de l'absence d'une ou plusieurs licences

. S'il ne peut pas présenter sa licence, il est toutefois autorisé à jouer s'il peut, d'une part, prouver son identité et, d'autre part, justifier qu'il est titulaire d'une licence par la consultation d'informations issues de la base de données fédérale (SPID).

Si la mention "ni entraînement, ni compétition" ou "sans pratique sportive" y figure, il devra également fournir un certificat médical en cours de validité (moins d'un an) **dans ce cas le questionnaire santé n'est pas recevable..**

Règlement médical Fédéral F.F.T.T. –Articles 8-9., -9.1-9.2-9.3-9.4 & Article 10

9.2 - En matière de certificat médical, la production du document original est bien sûr recevable et préférable, mais il convient d'accepter également d'autres documents en cours de validité tel que le duplicata, la photocopie, le certificat reçu par télécopie, scanné et reçu par Internet.

En cas de doute sur la validité d'un document, le certificat médical original devra être produit ultérieurement sur demande.

9.3 - Les jeunes joueurs ou joueuses, de benjamins à juniors, peuvent participer, sans aucun surclassement, aux épreuves individuelles et par équipes organisées dans les catégories d'âge supérieures à la leur.

9.4 - Les poussins et poussines ne peuvent pas participer aux épreuves juniors et seniors.

Réserves, réclamations et incidents de jeu

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. II.120 & .121-

Les réserves portent sur les conditions générales de jeu (salle, tables) et la qualification des joueurs (classement, identité...).

Les réclamations font OBLIGATOIREMENT suite à une décision du Juge-Arbitre de la rencontre.

Les incidents de jeu sont ceux qui n'ont pas fait l'objet d'une décision de Juge-Arbitre (pour quelque raison que ce soit) et n'ouvrent donc pas droit à réclamation. Ils restent cependant susceptibles de décision par la Commission Sportive Nord ou toute instance à qui celle-ci transmettrait le dossier.

Les formulations à employer et les procédures à suivre sont détaillées sur l'annexe 2 « Comment éviter les amendes ? ».

La suppression des surclassements entraîne dorénavant l'application de

l'article 9 – Règlement Médical Fédéral F.F.T.T. –Article 9.4-9.5,

Les modifications sont reprises et explicitées dans l'annexe VI « Catégories d'âge » des Consignes avant Jour J 2023/2024.

LE CHAMPIONNAT PAR EQUIPES JEUNES

→ → → ATTENTION

En dehors des articles repris ci-dessous, toutes les règles générales reprises ci-avant (« Modifications – Rappel » et « Championnat par équipes Seniors ») s'appliquent également au Championnat par équipes Jeunes.

Seules les consignes reprises ci-dessous sont spécifiques au Championnat Jeunes.

Formule de compétition

Nombre de joueurs

Les équipes sont composées de 3 joueurs ou joueuses (équipe mixte possible).
Chaque rencontre se déroule sur 2 tables en 10 parties disputées au meilleur des 5 manches.
Les 3 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres (A, B, C) et les 3 joueurs de l'autre équipe par les lettres (X, Y, Z)

➤ Ordre des parties : AX – BY – CZ- BX – Double – AZ – CY – BZ – CX – AY.

Nombre d'équipes par poule

Les poules se composent de 8 équipes (occasionnellement, pour l'intérêt du championnat jeunes, à la demande d'un district et des clubs le nombre d'équipes peut varier)

Nombre de rencontres par semaine

Il n'y a au maximum qu'une seule rencontre par semaine : le **Samedi à 14h30**.

Participation des féminines

Il n'y a aucune restriction (maximum 3 pour une équipe).

Equipe incomplète

Les équipes doivent comporter au moins 1 joueur(euse) pour que la rencontre puisse se disputer. Pour marquer des points en championnat, l'équipe doit comporter obligatoirement 2 joueur(euse)s présent(e)s.

Nombre d'équipes d'une même association par poule

Il ne peut normalement y avoir que deux équipes par association et par poule (**sauf D1 en phase 1**). En cas de dérogation, les équipes seront placées de façon à ce qu'elles se rencontrent dès les premiers tours.
Lorsqu'une association est représentée par deux équipes dans une même poule, un(e) joueur(euse) ayant disputé une rencontre avec une des 2 équipes ne peut plus jouer avec l'autre équipe tant que les 2 équipes sont dans la même poule : **Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. – II.600**

Préambule :

En dehors des règles suivantes, toutes les règles du chapitre 4 du règlement administratif FFTT s'appliquent également au Championnat Jeunes.

"Entente "

Deux associations (clubs) du département peuvent s'entendre pour constituer au début de la saison sportive suivante une équipe Jeunes.

Le but de cette entente étant de permettre à un club ayant peu de licenciés minimes et cadets de les inscrire au Championnat, cette entente n'est possible que si l'une des deux associations n'a pas d'autre équipe Jeunes engagée.

Contrairement au championnat Senior, cette équipe d'entente n'évoluera pas obligatoirement au niveau le plus élevé (elle pourra porter un numéro supérieur à 20).

Nombre de phases

Le championnat se déroule en 2 phases.

Catégories

Une seule catégorie : Cadets/Minimes.

Saison 2023/2024

Répartition des équipes

Phase 1

Dans les districts où cela sera possible, en fonction du nombre d'équipes engagées, il y aura une D1 pour 2 districts puis par district 2 D2 et ensuite des D3. Au minimum 15 équipes par district en phase 1. La répartition se fera en fonction du niveau des équipes engagées. La composition probable des équipes sera demandée aux clubs avant le début du championnat. En D1 il y ne peut y avoir qu'une équipe par association et par poule.

En fin de première phase en D1 les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} descendent en D2.

Au minimum les équipes classées 1^{ère} en D2 montent en D1. Le nombre de descentes sera fonction du nombre de D3

Au minimum les équipes classées 1^{ère} en D3 montent en D2.

Dans les districts où le nombre d'équipes ne permet pas l'organisation ci-dessus, les équipes seront réparties dans différentes poules et à l'issue de la phase les 4 meilleures équipes de chaque district accéderont à la D1.

Phase 2

D1 : 32 équipes réparties en 4 poules regroupant chacune 2 districts limitrophes.

D2 : Une ou deux poules de D2 dans chaque district,

D3 : Cette division regroupe toutes les autres équipes

➤ **Les clubs ont la possibilité de refuser la montée en respectant les modalités ci-dessous.**

Désistement

TOUS les clubs susceptibles d'être qualifiés pour occuper une place en championnat jeunes de première division et ne désirant pas accepter cette accession, doivent retourner à la Commission Sportive Nord un document de renonciation à l'accession qui sera envoyé précédemment aux clubs. En cas de non-retour l'association concernée sera considérée comme acceptant de fait la montée. En cas de refus non notifié officiellement ou notifié avec **retard**, la non-participation sera considérée dès la première journée comme un forfait général (avec toutes les conséquences sportives et financières qui en découlent) dans la mesure où **aucun repêchage** en deuxième division ne sera effectué.

Equipes supplémentaires

Toute association peut, à l'issue de la première phase et sans restriction, engager une ou plusieurs équipes supplémentaires par catégorie. Elles seront obligatoirement reprises en troisième division (sauf cas particulier pour compléter les poules de D2 mais ne pourront pas participer à la journée finale de cette division pour la saison en cours.)

Attribution des titres

Les titres ne sont attribués qu'à l'issue de la deuxième phase pour la D1

Première division

Les équipes classées premières et deuxièmes de la première division à l'issue de la seconde phase sont appelées à disputer la journée finale pour un titre de Champion du Nord Cadets / Minimes.

Féminines

Une journée finale pourra être éventuellement organisée pour les équipes spécifiquement féminines. Les équipes devront avoir été composées pendant toute la seconde phase uniquement par des filles.

Pour être qualifiée dans l'équipe pour la journée finale une joueuse devra avoir participé avec cette équipe à au moins à trois journées de championnat en seconde phase.
Une équipe qualifiée dans deux finales devra faire un choix si le calendrier ne permet pas la participation aux deux finales.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES VETERANS

→ → → ATTENTION

En dehors des articles repris ci-dessous, toutes les règles générales reprises ci-avant (« Modifications – Rappel » et « Championnat par équipes Séniors») s'appliquent également au Championnat par équipes Vétérans.

Seules les consignes reprises ci-dessous sont spécifiques au Championnat Vétérans.

Formule de compétition

Nombre de phases

Le championnat est organisé en 2 phases avec des modalités fixées par la Commission Sportive Nord.

Nombre de tables, de joueurs et de parties

Les équipes sont composées de 2 joueurs ou joueuses appartenant à la catégorie vétérans (plus de 40 ans au 1^{er} Janvier de la saison en cours) qui jouent les simples. Deux autres joueur(euse)s peuvent être incorporé(e)s pour participer au double.

Les 2 joueurs d'une équipe sont désignés par les lettres (A, B) et les 2 joueurs de l'autre équipe par les lettres (X, Y).

Les rencontres se déroulent sur une ou deux tables et en 5 parties. Chaque partie se déroule au meilleur des 5 manches et toutes les parties sont jouées.

➤ Ordre des parties : AX – BY – Double – AY – BX.

Nombre d'équipes par poule

Selon les inscriptions, les poules peuvent se composer de 6 à 8 équipes réparties de façon géographique afin d'éviter les trop longs déplacements.

Nombre de rencontres par semaine

Il n'y a au maximum qu'une seule rencontre par semaine : le **Vendredi à 19h00**.

La date indiquée au calendrier est la date limite, chaque association pouvant trouver à titre exceptionnel un arrangement avec ses adversaires pour disputer chacune de leurs rencontres.

Nombre d'équipes d'une même association par poule

Il ne peut normalement y avoir qu'une équipe par association et par poule. Afin de respecter la notion de géographie avec plus d'une équipe de la même association dans une ou plusieurs poules, les équipes seront placées de façon à ce qu'elles se rencontrent dès le premier tour.

Brûlage

Il n'y a aucune condition de brûlage à l'intérieur du Championnat. Toutefois un(e) joueur(euse) ne peut participer à plus d'une rencontre dans le championnat au titre de la même journée (date officielle). La participation à ce championnat n'a aucune incidence sur les autres championnats.

Cas particuliers.

L'équipe doit être complète et peut comporter 2 mutés.

Il est possible à deux associations d'un même département de constituer une équipe à la condition que chacune de ces associations n'engage pas une autre équipe

. Lorsque deux associations constituent une équipe, celle-ci prend le nom des deux clubs.

Une équipe exempte ou bénéficiant d'un forfait marquera 3 points. Pour cela, elle doit impérativement saisir sa composition et faire parvenir, dans les délais, la feuille de rencontre renseignée au secrétariat. Faute de quoi les 3 points ne lui seront pas attribués avec toutes les conséquences qui en découlent pour son classement dans la poule.

Aucun rappel ne sera fait par le secrétariat

Lorsqu'un résultat n'aura pas été enregistré et que la feuille de rencontre ne sera pas parvenue au secrétariat, à la date de la journée suivante au calendrier, l'équipe recevant sera déclarée perdante par pénalité, 0 point. Si c'est la dernière journée de la phase cela s'appliquera 5 jours après la date officielle au calendrier

Attribution de titre(s)

Une journée finale Nord pourra être organisée sous la responsabilité du Comité du Nord et de la Commission Sportive pour l'attribution du titre de Champion du Nord.

Litiges et Réclamations - Appels

Chacun des règlements District étant entériné par la Commission Sportive Nord, les litiges et réclamations sont étudiés et réglés au niveau du District concerné auquel incombe l'obligation de donner communication des dossiers pour information à la Commission Sportive Nord. En cas de litige persistant, l'association concernée fera appel dans les mêmes conditions qu'en Championnat Seniors. La Commission Sportive Nord montera à cet effet un dossier qu'elle étudiera préalablement et présentera au Comité Directeur qui prendra une décision en dernier ressort.

AUTRES CHAMPIONNATS PAR EQUIPES DE DISTRICT

➤ Championnat Benjamins Poussins

Ces différents championnats n'étant pas organisés dans tous les Districts, les règlements ci-après sont communiqués à titre indicatif et peuvent être aménagés sous réserve d'accord de la Commission Sportive Nord dont la mission est de contrôler la régularité sur la forme quant aux respects des règlements fédéraux en vigueur et d'application générale. Aussi tout litige non prévu dans les présentes consignes et dans les règlements des districts sera traité de façon objective par la Commission Sportive Nord en se référant aux règlements fédéraux applicables au moment des faits. Les Districts sont donc invités à communiquer à la Commission Sportive Nord tout les règlements et/ou aménagements au règlement dès leur établissement. Les conditions d'inscription, de gestion des feuilles et classements sont de la compétence de chaque district.

CHAMPIONNAT PAR EQUIPES BENJAMINS / POUSSINS

Organisation générale

Gestion

La gestion administrative (conditions d'inscription, établissement des calendriers) et la gestion sportive (réception des feuilles de rencontre, classements, litiges,...) sont de la compétence des districts organisateurs, le Secrétariat du Comité du Nord se chargeant de l'envoi préalable du courrier général, ou de toute diffusion en nombre.

Déroulement

Championnats organisés en 2 phases selon des modalités propres à chaque District. Ce championnat étant sous la responsabilité de chaque District organisateur, les poules ne comprendront que des associations du même District. Un arrangement « inter districts » est toujours possible.

Conditions de participation

Championnat Benjamins Poussins :

- Réservé aux joueur(euse)s des catégories benjamines et poussines.

Dates et Horaire

Les rencontres sont prévues aux dates inscrites au calendrier établi par le District et qui sont généralement le :

Samedi à 14h30 pour les Benjamins / Poussins et pour les Juniors.

Formule de la compétition

Nombre de joueurs

Equipes composées de 2 joueur(euse)s avec mixité possible. Deux autres joueur(euse)s peuvent être inscrits sur la feuille de rencontre et participer au double.

Nombre de tables, de parties, et de manches

Chaque rencontre se déroule sur une ou deux tables, au gré de l'équipe qui reçoit.

La rencontre se déroule en 5 parties selon la formule Coupe Corbillon :

Règlements Sportifs Fédéraux F.F.T.T. –I.203.1,

Chaque partie se dispute au meilleur des 5 manches. Toutes les parties sont jouées.

- Ordre des parties : AX – BY– Double – AY – BX.

Brûlage

Il n'y a aucune condition de brûlage à l'intérieur du Championnat. Toutefois un(e) joueur(euse) ne peut participer à plus d'une rencontre dans le championnat au titre de la même journée (date officielle). La participation à ce championnat n'a aucune incidence sur les autres championnats.

Attribution de titre(s)

Une journée finale Nord pourra être organisée sous la responsabilité du Comité du Nord et de la Commission Sportive pour l'attribution du titre de Champion du Nord.

Litiges et Réclamations - Appels

Chacun des règlements District étant entériné par la Commission Sportive Nord, les litiges et réclamations sont étudiés et réglés au niveau du District concerné auquel incombe l'obligation de donner communication des dossiers pour information à la Commission Sportive Nord. En cas de litige persistant, l'association concernée fera appel dans les mêmes conditions qu'en Championnat senior. La Commission Sportive Nord montera à cet effet un dossier qu'elle étudiera préalablement et présentera au Comité Directeur qui prendra une décision en dernier ressort.

➔ ➔ ➔ **RAPPEL POUR LES COMPETITIONS A TITRE INDIVIDUEL**

Les joueur(euse)s s'engagent à titre individuel mais sous couvert de leur association pour laquelle ils (elles) sont licencié(e)s. L'association est donc garante du respect des règles d'information et de leur diffusion, ainsi que du paiement des pénalités et/ou amendes qui pourraient être infligées à l'un(e) de ses représentant(e)s.

La disparition de la notion de surclassement entraîne la mise en application repris en Annexe 6 des « Consignes avant jour J » et applicables pour la saison 2017/ 2018.

CRITERIUM FEDERAL INDIVIDUEL NORD

Déroulement sportif

Critérium Fédéral Séniors

Organisation sportive

Pour le 1^{er} tour :

- Les joueurs et joueuses des catégories Vétérans, Séniors, Juniors, Cadets, Minimes et Benjamins, sont classé(e)s en fonction de leurs points du Critérium fédéral acquis la saison précédente ;
- Les Poussins et les Poussines sont placé(e)s en tenant compte de leur points/licence.

Pour les autres tours :

Tous les joueurs et joueuses, quelles que soient leur catégorie d'âge et leur niveau, sont placés en tenant compte de leur participation et de la place obtenue au(x) tour(s) précédent(s)

Pour le 1^{er} tour :

Tous les joueurs sont classés en fonction de leur points du Critérium fédéral acquis la saison précédente.

Pour les autres tours :

Tous les joueurs sont placés en tenant compte de leur participation et de la place obtenue au(x) tour(x) précédents.

et sont placés de la manière suivantes :

Le niveau départemental masculin Senior comporte quatre niveaux :

- Départementale 1 : 24 joueurs répartis en 1 groupe de 24 joueurs
- Départementale 2 : 48 joueurs répartis en 2 groupes de 24 joueurs
- Départementale 3 : 96 joueurs répartis en 4 groupes de 24 joueurs
- Départementale 4 : le reste des joueurs répartis en x groupes

Les Départementales 1 2 3 et 4 se jouent le dimanche matin à 9 heures.

Inscriptions :

Les inscriptions sont effectuées par les clubs via la plateforme SPID espace « Mon club » (voir le didacticiel). Elles peuvent être prises en début de saison et par la suite jusqu'à la date indiquée dans le calendrier pour chaque tour.

L'inscription d'un joueur n'implique pas sa participation voir ci-dessous.

Tous joueurs inscrits à partir du tour 2 et les suivants seront placés en fonction de la moyenne des points classements de la division correspondante.

Exemple : un joueur a 1250 points au moment de son inscription pour le Tour 2, le responsable de l'épreuve aura fait la moyenne du nombre de points de chaque division, et placera le joueur dans la division

correspondante. Si le niveau de Départementale 1 est : 1500 points, le niveau de Départementale 2 est 1200 et le niveau de Départementale 3 est 1000, le joueur sera placé en Départementale 2.

Non participation à un tour du CF

La liste des joueurs qualifiés au niveau Départemental sera publiée environ deux semaines avant chaque tour sera disponible sur le site du comité Nord.

Un joueur inscrit n'est pas obligé de participer, mais il doit aviser de son désistement par simple courriel avant la date limite inscrite au calendrier. En cas d'empêchement de dernière minute, il doit en faire de même.

Toute absence à un tour, le joueur marquera zéro point pour le tour considéré et descendra dans l'échelon immédiatement inférieur et ne pourra pas être repêché.

Un joueur n'ayant pas avisé de son désistement et absent lors de la compétition sera sanctionné par une pénalité financière sauf cas d'absence pour raison médicale (faire parvenir un certificat médical dans les 24 heures).

Deux forfaits excusés entraînent la mise hors compétition

Un seul forfait non excusé entraîne la mise hors compétition.

Déroulement sportif :

La participation à tous les tours du critérium fédéral n'est pas obligatoire mais les joueurs ne participant pas à un tour descendent dans le niveau inférieur.

A chaque tour et dans chaque niveau, la formule de l'épreuve sera adaptée au nombre de joueurs par le juge-arbitre en concertation avec le responsable du Critérium fédéral de l'échelon concerné.

La formule choisie comprendra des poules puis un tableau à élimination directe avec classement intégral et avec des descendants. Au premier tour les joueurs sont placés dans les poules en fonction de leurs points licence, pour les tours suivants en fonction de leurs points obtenus au Critérium Fédéral de la saison.

Montées et descentes

Les 3 premiers de Départementale 1 montent en Régionale.

Les 4 premiers (2 par groupe) de Départementale 2 montent en Départementale 1.

Les 8 premiers (2 par groupe) de Départementale 3 montent en Départementale 2.

Les x premiers (2 par groupe) de Départementale 4 montent en Départementale 3.

Descentes de Régionale en départementale :

Les joueurs qui descendent de Régionale sont placés dans le plus haut niveau départemental.

Critérium Fédéral Jeunes, catégories Juniors, Cadets, Minimes & Benjamins

Organisation sportive

Pour les quatre catégories jeunes : structures identiques

- Départementale 1 : 24 joueurs avec 2 montées en régionale
- Départementale 2 : avec le reste des inscrits –si nécessaire, plusieurs divisions.

Tous les niveaux se jouent le samedi après-midi à 15 heures.

Confirmation de participation

Même procédure que pour les Seniors.

Déroulement

Même procédure que pour les Seniors.

Pour les Catégories Féminines

:

Par défaut, les Féminines sont incorporées dans les divisions régionales, mais elles peuvent, sur demande expresse, participer à l'échelon départemental masculin en fonction de leur catégorie, sans pouvoir accéder à l'échelon régional ni changer de choix en cours de saison.

Avant la fin des inscriptions au Critérium Fédéral, les Féminines qui souhaitent jouer à l'échelon départemental masculin doivent envoyer un courriel au secrétariat de la Ligue à CAMBRAI contact@liguehdfitt.fr avec copie au responsable départemental M. Bruno REVEL bruno.revel@cdntt.fr en indiquant leur choix qui sera irréversible pour la saison.

Critérium Fédéral Jeunes, catégorie Poussins

Organisation sportive

Le premier tour se déroulera géographiquement.

Les 2^{ème}, 3^{ème} et 4^{ème} tours se dérouleront à deux niveaux :

- départemental,
- géographique.

Les quatre tours se jouent le samedi après-midi de 14h00 à 16h30.

Confirmation de participation

Il suffit de s'inscrire et de confirmer sa participation

Déroulement en tour géographique :

3 phases :

- 1^{ère} phase : **dans la salle**, montées-descentes en 7 points ; durée maximale de 2 minutes ; 8 parties.
- 2^{ème} phase : 1 manche de 11 points ; 4 parties.
- 3^{ème} phase : 2 parties au meilleur des 5 manches.

En tour départemental : idem benjamins-minimes

A noter que les inscriptions au CF pour les Poussines et Poussins seront totalement prises en charge par le Comité Départemental.

Organisation de 4 tours dits « préliminaires » dans toutes les catégories Masculines, Séniors et Jeunes.

En ce qui concerne les inscriptions, les tarifs, le nombre et la composition des poules, se reporter aux documents et fiches d'inscription envoyés par la Ligue HAUTS-DE-FRANCE.

Pour ce qui est des montées et descentes entre divisions et catégories, les informations sont communiquées aux associations quelques jours avant chaque tour avec la composition des poules.

Nombre de manches

Les rencontres en poules se déroulent au meilleur des 5 manches de 11 points.

Les tableaux se déroulent : ➤ au meilleur des 5 manches

- ✓ pour les Jeunes (sauf les poussins)
- ✓ pour les Séniors

Retard

Tout joueur est considéré comme absent excusé s'il se présente après le 1^{er} tour du tableau. En effet, après ce délai, il n'a plus le droit de participer au tour concerné.

Forfait

Tout joueur ne pouvant se présenter pour un tour préliminaire doit prévenir le responsable de sa catégorie dans les plus brefs délais. Il sera considéré comme forfait excusé sous réserve de fournir dans le délai raisonnable d'une semaine et par écrit tout document pouvant justifier cette absence.

Arbitrage des parties

L'arbitrage des parties doit être assuré par les joueurs disponibles. En cas de refus, la Commission Sportive Nord se réserve le droit d'exclure le joueur en cause de la compétition pour la saison en cours.

Départage des ex-aequo

A la fin des rencontres de poules, les ex-aequo sont départagés sur la base des parties les ayant opposés :

- 1 - d'après le nombre de victoires,
- 2 - d'après le quotient (gagné/perdu) des manches,
- 3 - d'après le quotient des points,
- 4 - en cas d'ex-aequo à ce dernier niveau, le plus jeune est classé en priorité et les autres joueurs sont alors de nouveau soumis aux règles de départage reprises ci-dessus.

A chaque étape, les joueurs départagés (n'ayant pas le même nombre de victoires ou le même quotient) sont intégrés au classement. Pour les joueurs ayant le même nombre de victoires ou le même quotient, l'opération de départage reprend à partir du point 1 ci-dessus.

Attribution de titres

Pour les Finales fédérales par classements échelon Nord et les Finales par catégorie d'âge, les règlements spécifiques seront envoyés ultérieurement et insérés comme additifs à ce dossier « Consignes avant jour J »

Finales fédérales par classement

Individuels de district

Chaque district étant responsable de son organisation avec un règlement établi en respect des Règlements fédéraux existants (catégories, licences, certificats médicaux,...). Les districts devront transmettre dans le mois suivant la compétition, tous les résultats, tableaux et fiches de parties au Secrétariat pour enregistrement et contrôle de la Commission Sportive Nord.

Toute infraction relevée sera transmise au Bureau (voire au Comité Directeur) ou au Président pour décision selon le niveau de responsabilité mis en jeu.

AUTRES EPREUVES RELEVANT DE LA C.S. NORD

La liste ci-dessous n'est pas exhaustive

- ↵ Coupe nationale vétérans (tour départemental)
- ↵ Championnat de France vétérans (tour départemental)
- ↵ Interdistricts
- ↵ Interclubs
- ↵ Tournoi départemental féminin

Ces quatre compétitions sont également organisées par le Comité du Nord sous la responsabilité de la Commission Sportive Nord. Les dossiers sont envoyés dans le courant de la saison en fonction des dates au calendrier avec les différentes modalités d'inscription, d'organisation et de déroulement. En ce qui concerne les Interclubs ils sont organisés suivant un règlement régional.